

FESTIVAL RENCONTRES ET RACINES 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING PROVISOIRE

Séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation du présent règlement. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion immédiate.

ARTICLE 1 - DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Le camping temporaire est installé sur le **site du Redon (comprenant l'Aire de grands passages)** à Audincourt.

- **Ouverture du camping** : Du vendredi 26 juin 2026 à 14h00 au lundi 29 juin 2026 à 10h00.
- **Ouverture du parking camping** : Du vendredi 26 juin 2026 à 13h00 au lundi 29 juin 2026 à 11h00.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ADMISSION ET ACCÈS

- **Réservation** : L'accès au camping est payant, au tarif unique de **6€ par personne** pour toute la durée du séjour. Il est réservé aux festivaliers munis d'un billet d'accès (sur inscription à l'avance ou sur place dans la limite des places disponibles).
- **Contrôle** : L'accès est soumis à la validation du Bureau d'Accueil. Un bracelet d'accès sera remis et devra être porté obligatoirement de manière permanente au poignet.
- **Mineurs** : Les mineurs non accompagnés d'un tuteur légal ne sont pas admis. Les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité permanente de leurs parents.
- **Visiteurs** : Le camping étant strictement réservé aux festivaliers, les visiteurs extérieurs sont formellement interdits.

ARTICLE 3 - AMÉNAGEMENT ET CIRCULATION DES VÉHICULES

Pour des raisons de sécurité, le camping est divisé en plusieurs zones :

- **Zone Tentes** : Strictement réservée à l'installation des tentes classiques. Aucun véhicule n'est autorisé dans cette zone.
- **Zone Véhicules Aménagés** : Réservée exclusivement aux camping-cars, vans, caravanes et véhicules aménagés pour le couchage.
- **Zone Parking** : Les véhicules non aménagés doivent obligatoirement stationner sur le parking prévu à cet effet en dehors de l'aire de campement. Le stationnement ne doit en aucun cas entraver les voies de circulation ni les accès de secours.

ARTICLE 4 - SÉCURITÉ ET OBJETS INTERDITS

Une fouille systématique des bagages et des véhicules sera effectuée à l'entrée du site. **Sont strictement interdits :**

- Les **bouteilles et contenants en verre**.
- Les **feux, barbecues individuels** (bois, charbon) et **réchauds à gaz**.
- Les **animaux**, même tenus en laisse (à l'exception des chiens guides d'aveugle).
- Les armes, objets tranchants, engins pyrotechniques, ainsi que toutes les substances illicites.

Note : Des extincteurs ainsi qu'une trousse de secours de première urgence sont à la disposition de tous au Bureau d'Accueil.

ARTICLE 5 - BRUIT, RESPECT ET ENVIRONNEMENT

Le camping se situant à proximité immédiate d'une zone d'habitation, le civisme est de rigueur :

- **Tranquillité sonore** : Les appareils sonores et la musique amplifiée via des systèmes sons conséquents (les petites enceintes sont tolérées) sont **interdits** afin de respecter le sommeil des riverains et des autres campeurs. Seules les animations officielles sont acceptées.
- **Propreté** : Chacun est tenu de maintenir son emplacement propre. Les ordures ménagères et déchets de toute nature doivent être triés et déposés dans les poubelles et bacs de collecte prévus à cet effet.
- **Environnement** : Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du camp sera financièrement à la charge de son auteur.

ARTICLE 6 - VOLS ET RESPONSABILITÉ

L'organisation du festival décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des objets personnels, du matériel de camping ou des véhicules. Les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles.

ARTICLE 7 - EXPULSION ET SANCTIONS

Le gestionnaire du camping et l'équipe de sécurité sont responsables de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Ils ont le devoir de sanctionner les manquements au présent règlement et d'expulser immédiatement, sans remboursement, tout contrevenant (recours aux forces de l'ordre si nécessaire).

ARTICLE 8 - AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché de manière visible à l'entrée du terrain de camping ainsi qu'au Bureau d'Accueil. Une version numérique reste consultable à tout moment sur le site internet du festival.